

---

## L'Ecole laïque nationale et l'épiscopat.

**Numéro d'inventaire** : 1979.37251.25

**Auteur(s)** : Eugène Cornuel

Louis Benjamin Francoeur

**Type de document** : article

**Date de création** : 1910

**Description** : Deux feuilles imprimées pliées en deux.

**Mesures** : hauteur : 270 mm ; largeur : 172 mm

**Notes** : Deux articles, tirés d'un numéro de la revue L'Ecole Nouvelle de 1910, traitant de la question du conflit qui oppose l'école laïque nationale avec l'épiscopat.

**Mots-clés** : Conception et politiques éducatives

**Filière** : École primaire élémentaire

**Niveau** : non précisée

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 4

Commentaire pagination : Brochure paginée de 243 à 250

fortes convictions. Il ne se borne pas, comme certains théoriciens de notre pays, à réclamer seulement la formation de l'esprit critique de l'enfant. Il protesterait certainement contre cette opinion que le rôle du maître est d'exposer avec impartialité les diverses idées morales, qu'il ne lui appartient pas de conclure et que c'est à l'enfant à choisir entre les diverses idées. Respectueux autant que personne de la liberté de l'enfant, il ne croit pas cependant restreindre cette liberté en demandant au maître d'être lui-même, de parler suivant ses propres sentiments et de communiquer aux élèves qui l'écoutent son ardeur pour l'action. La moralité n'est pas un fait d'abstraction ou de théorie ; elle est une manifestation de la personnalité ; elle est par nos actes ; — notre auteur veut que le maître soit pleinement un homme, et qu'il vive la morale qu'il enseigne.

Notre fin Montaigne ne séparerait pas le savoir du faire : « Il ne dira pas tant sa leçon comme il la fera, disait-il de son élève. » Et nous croyons qu'il avait pleinement raison.

M. Spiller, enfin, s'occupe longuement des programmes. Par une préférence qui nous est précieuse, il adopte comme type à imiter le plan officiel suivi dans nos écoles primaires de France. Il en fait un commentaire intéressant. Mais sur certains points, il le trouve incomplet et propose des additions d'importance. Notons les plus caractéristiques.

Dans notre temps d'activité économique intense, n'est-il pas urgent de parler aux enfants de ce qui touche aux intérêts et aux devoirs de la vie professionnelle ? Quelles sont les qualités de tout travailleur, quel qu'il soit ? Que doivent être nos relations avec nos compagnons de travail, avec les groupements professionnels ? La coopération, la solidarité entre toutes les branches de l'activité sociale doivent être rendues sensibles aux futurs travailleurs, afin que tous, « hommes et femmes travaillent à la prospérité idéale commune ».

La nature mérite un chapitre à part dans nos leçons de morale. Il faut l'aimer pour elle-même, d'abord, pour sa beauté, pour ce qu'elle est, avec « ses fleurs, ses oiseaux, ses montagnes, ses collines, ses fleuves, ses lacs... » — Puis ne sommes-nous pas dans sa dépendance étroite ? Ce n'est pas sans raison qu'on l'appelle mère nature : nous sommes ses enfants ; nous lui appartenons, nous sommes une part d'elle-même. Ne manquons donc pas de souligner l'attachement reconnaissant que nous lui devons. Enfin, la nature est l'objet essentiel de la science : c'est elle que le savant observe, elle dont il cherche à pénétrer les lois, à deviner l'harmonie. Eveillons dans l'enfant un vrai respect et une sorte de vénération pour la nature comme pour la science elle-même. Les programmes français ne nomment l'amour de la nature qu'incidemment et à propos des devoirs envers Dieu : il faut lui consacrer des leçons spéciales. A l'étude de la nature se rattache aussi celle de l'Etat, et M. Spiller lui ménage aussi un chapitre propre.

Mais l'addition la plus importante que voudrait faire notre auteur est celle de l'internationalisme. Que ce mot n'effraie personne, d'ailleurs. M. Spiller ne proscriit nullement de ses leçons l'amour de la patrie. Il insiste même beaucoup

sur l'enseignement du civisme : il vante les vertus du citoyen et veut que l'Etat soit fondé sur la Justice ; il reprend la devise : liberté, égalité, fraternité, qu'il complète par celle de : amour, ordre et progrès.

Toutefois notre vue ne doit pas s'arrêter à notre horizon national, quelque large qu'il puisse être. Au-dessus des groupements nationaux, il y a la solidarité entre tous les pays du monde. M. Spiller ne veut pas que les jeunes élèves restent ignorants de ce qui concerne « les relations privées et publiques que nous avons avec les autres nations et les autres races ». De grands mouvements se dessinent qu'il faut faire connaître : tels le pacifisme, l'extension de l'arbitrage entre nations, les fédérations d'Etats, etc... La vie internationale a ses manifestations qu'il est bon de mettre en relief : ce sont les congrès internationaux, les entreprises internationales, les conventions économiques entre peuples voisins. Il n'est pas jusqu'à l'utilité d'un langage international que M. Spiller voudrait faire sentir aux élèves. C'est vouloir devancer le événement ! Il est mieux inspiré sans doute quand il exprime le désir que la lecture de l'histoire et de la littérature des autres pays ait une petite place dans les écoles. Mais encore faut-il connaître ce que nous avons, avant de courir le monde.

Il est temps de clore cette analyse. Puisse-t-on nous avoir réussi à intéresser nos lecteurs aux questions si nombreuses qu'agite l'ouvrage de M. Spiller. Puisse-t-on nous avoir inspiré à ceux de nos maîtres qui ont étudié la langue anglaise, le désir d'étudier eux-mêmes ce livre si riche d'observations. Ils ne perdront pas leur temps à le lire.

L.-C. BON.

NOTA. — L'ouvrage de M. Spiller est édité chez Watts et Co, à Londres, sous le titre : *Moral Education in 18 Countries. Report on Moral Instruction and on Moral Training in the schools of Austria, Belgium, etc...*

## L'ÉCOLE LAIQUE NATIONALE ET L'ÉPISCOPAT

(Suite.)

Des livres saints des Eglises chrétiennes, de leurs dogmes ou de leurs rites nous n'avons rien à dire. Nous n'avons certes pas à les critiquer, mais nous n'avons pas non plus à nous en inspirer. Nous n'avons pas, quoi qu'en pensent MM. les Évêques, à considérer comme démontré le dogme de la « déchéance originelle » ; plus généralement nous n'avons pas à enseigner la croyance au surnaturel.

Ne pas l'enseigner, disent-ils, c'est implicitement la contester, et il n'est pas faux sans doute que les esprits accoutumés à rechercher la vérité scientifiquement démontrée s'accommoderont mal ensuite de la foi au miracle. Mais faire de cela un grief à l'école laïque, c'est en faire un à la société moderne tout entière dont elle n'est, dont elle ne peut être que le reflet et qui — malgré les avis qu'on lui donne complaisamment de la faillite de la science — ne paraît pas avoir perdu la confiance qu'elle lui avait vouée. Les apologistes de la foi déclarent souvent d'ailleurs que





L'Eglise n'a rien à craindre de la science moderne. Elle n'a donc rien à craindre en particulier de la physique, de la géologie dont nous empruntons à la science les résultats généraux, sans allusion aucune au système du monde qui se révèle dans la Bible.

Mais à lire les journaux catholiques depuis plusieurs mois, il est facile de comprendre qu'ils sont surtout sensibles aux appréciations portées, non sur les dogmes religieux dont au reste nous n'avons pas à connaître, mais sur le rôle de l'Eglise dans l'histoire.

Si nous tenions à clore la bouche à nos adversaires plutôt qu'à témoigner de notre bonne foi, il ne serait pas malaisé de justifier les atteintes, même flagrantes, que nos leçons et nos manuels pourraient porter à la vérité touchant le rôle historique de l'Eglise. Il suffirait de déclarer que nous avons appris la sincérité à l'école des manuels approuvés par MM. les Evêques et que, s'ils taisent obstinément les bienfaits du régime moderne, nous avons de notre côté le droit de taire l'influence bienfaisante que la foi et la discipline chrétiennes ont pu avoir sur les peuples. Nous pourrions arguer qu'il n'y a pas de délit « de silence ».

Mais il ne nous plaît pas de nous réfugier dans cette équivoque, ni de répondre à un parti pris par un parti pris opposé. Nous reconnaissons que notre silence peut être injuste envers l'Eglise autant que nos paroles. Il est certain que nous pouvons pécher envers elle par omission comme par action.

Mais il ne s'ensuit pas que nous n'ayons à ouvrir et à fermer la bouche qu'à son commandement. Educateurs chargés de former les jeunes générations françaises au mutuel respect des convictions, à la pratique de la tolérance, nous revendiquons le droit de stigmatiser, partout où elles se rencontrent, les entreprises du fanatisme contre la liberté de conscience. Que les Albigeois soient foulés par les chevaliers et traqués par l'Inquisition, que Michel Servet soit brûlé par Calvin, que les protestants soient massacrés par Charles IX ou persécutés par Louis XIV, que Michelet et Renan soient chassés de leur chaire à la requête du parti prêtre, nous prétendons nous élever là-contre au nom de la conscience humaine.

MM. les Evêques nous le reprocheront-ils ? Beaucoup des défenseurs de l'Eglise déclinent publiquement, en son nom, la responsabilité de ces attentats. Pourtant je lis dans la *Théologie de Clermont* (édition de 1904), destinée aux jeunes prêtres et pourvue de toutes les approbations ecclésiastiques désirables, la proposition suivante :

L'Eglise a reçu de Dieu le pouvoir de réprimer ceux qui s'écartent de la vérité, non seulement par des peines spirituelles, mais encore par des peines temporelles...  
« Ces peines sont la prison, la mutilation et la mort. »

Eh bien ! il faut le dire très haut : l'Eglise n'a point à compter sur nous pour favoriser par notre enseignement, ni même par notre silence, la reconnaissance de ce droit.

Et puis, l'Eglise n'est pas seulement une société religieuse, elle est aussi une organisation politique et, comme telle, elle est intervenue à maintes reprises dans les affaires intérieures des Etats. Lui sera-t-il permis d'exiger le silence sur ses actes d'ordre temporel ?

Gardiens de la tradition française d'indépendance à l'égard du Saint-Siège, chargés par la République d'affirmer la séparation des pouvoirs civil et religieux, nous avons le droit, le devoir de dénoncer les entreprises de l'un sur l'autre.

La plupart des manuels condamnés par l'Episcopat ont aussi blâmé la Constituante d'avoir voulu se substituer à la hiérarchie ecclésiastique pour réformer la discipline intérieure de l'Eglise catholique. Par contre, n'ont-ils pas le droit de s'élever contre des prétentions théocratiques dont saint Louis lui-même a repoussé l'insolence ? N'ont-ils pas le droit, par exemple, de signaler les menées politiques de la Congrégation sous Charles X ? L'Eglise n'a-t-elle pas déclaré souvent qu'elle ne prétendait pas à l'infailibilité en matière temporelle ? Qu'elle admette donc que sur ce domaine, son action demeure sujette aux critiques que peut inspirer à nos éducateurs nationaux l'esprit républicain et l'intérêt français.

En revanche nous avouons — nous proclamons plutôt — que faire le silence sur les bienfaits de l'Eglise, nous abstenir de déterminer, dans les fautes de ses représentants, la part des mœurs du temps, des passions du milieu, des intérêts des hommes, serait de notre part œuvre de déloyauté sournoise et de sectarisme mesquin. Comme disait à peu près M. Steeg dans son beau rapport, il n'est assurément pas inutile d'apprendre à nos élèves que saint Louis faisait percer d'un fer rouge la langue des blasphémateurs, mais ce serait une trahison que de ne pas expliquer cette cruauté par les mœurs générales de son temps et de ne pas mettre en regard les traits de bonté et de vertu du grand roi. Nous refusons de nous taire sur le massacre de Vassy et les sanglants exploits de Montluc ; mais nous nous reconnaissons obligés de ne pas omettre non plus les atrocités du protestant des Adrets. Nous nous tiendrions pour satisfaits si nos détracteurs voulaient seulement suivre notre exemple et raconter, avec les septembrisades et les guillotines révolutionnaires, les menées liberticides des émigrés et des prêtres réfractaires, les abominations vendéennes qui les expliquent.

Telles nous paraissent devoir être à l'école primaire publique les règles d'une honnête neutralité. Nous n'y voulons aucun esprit tendancieux, ou plutôt si : **nous y voulons voir une tendance constante vers la liberté, vers la tolérance, vers l'union nationale.**

Ainsi Jules Ferry avait conçu l'Ecole laïque neutre, ainsi nous la comprenons encore aujourd'hui. Le pays a prononcé sur cela ; si consciencieusement qu'on ait rajeuni les arguments d'il y a trente ans, il les reconnaîtra et il en fera le même cas qu'autrefois.

Pour nous, maîtres de l'enseignement laïque, nous n'avons garde de nous proclamer intangibles. Nous pouvons avoir commis des fautes ; les livres dont nous nous servons peuvent n'être pas toujours sans reproches. S'il en est ainsi, nous sommes loin de trouver mauvais que les familles s'entendent avec nous pour porter remède à ces défauts et ce sera — je pense — assez facile. Ce qui est intangible, c'est l'Ecole laïque elle-même, fille et soutien de la République. C'est pourquoi nous n'avons pas à nous émouvoir





des anathèmes portés contre nous par une puissance dont nous ne reconnaissons pas l'autorité. M. le cardinal Andrieu, qui semble n'avoir rien appris depuis longtemps, parle de la *révolte des des instituteurs contre les évêques*. L'expression, pour nous paraître d'abord étrange, n'en est que plus symptomatique.

L'épiscopat, poursuivant je ne sais quelle chimère de restauration de ses privilèges anciens, se croit déjà redevenu en situation de nous donner des ordres et de nous taxer de rébellion si nous n'y obéissons pas. Nous n'en sommes pas, et de longtemps nous n'en serons pas au point où il nous croit, dans la naïveté — peut-être tout apparente — de son espoir. L'école laïque vivra ; car elle seule peut s'adapter à l'esprit de la société moderne. Elle demeurera neutre, mais ce ne sera point afin d'obtempérer aux sommations hautaines d'une Eglise aussi peu qualifiée que possible pour rappeler qui que ce soit à la neutralité. Elle demeure neutre pour rester fidèle à sa mission conciliatrice, au rôle qu'elle a assumé de rapprocher les âmes françaises. Mais ce rôle même lui interdit d'être sans voix devant les attentats à la liberté de conscience, devant la violation des droits de la nation. L'Ecole laïque veut être juste, elle veut même être une école de justice ; — elle comprend la nécessité qu'il y a pour elle d'être discrète ; — mais elle n'accepte point l'atonie que lui imposerait la neutralité des lèvres closes.

EUGÈNE CORNUEL.

## LA BATAILLE SCOLAIRE

### Au jour le jour.

(Suite).

C'est un peu partout dans l'Europe centrale et occidentale que l'Eglise catholique livre bataille à l'enseignement moderne. Les évêques de Metz et de Strasbourg prétendent interdire à nos collègues d'Alsace-Lorraine d'adhérer à la Fédération des instituteurs allemands, sous prétexte que celle-ci manque de déférence à l'égard du clergé romain. Le parti du Centre mène dans toute l'Allemagne une campagne ardente contre la substitution — réclamée par les instituteurs et timidement essayée déjà — d'hommes du métier aux ecclésiastiques dans l'inspection des écoles.

Cependant les feuilles publiques de France rapportent journellement quelques incidents provoqués de-ci de-là par la réclamation des pères (?) de famille relativement à nos livres scolaires.

Ces incidents sont peu nombreux. En général, il y est mis fin aisément par l'application pure et simple des instructions ministérielles, à savoir l'exclusion temporaire des élèves récalcitrants.

Au reste, il ne serait pas inutile de contrôler les informations des journaux. Elles leur sont fréquemment transmises par de bonnes âmes intéressées à défigurer et à grossir les affaires les plus insignifiantes.

La *Croix* raconte qu'à Saint-Paul (Orne), « sur refus de l'instituteur adjoint de remplacer par un autre manuel l'histoire de Calvet, les pères de famille sont allés eux-mêmes, en pleine classe, demander qu'on fasse droit à leur réclamation, et comme l'instituteur s'y refusait, ils ont emporté et brûlé tous les manuels Calvet. Le lundi suivant, les enfants ont refusé de copier la leçon d'histoire prise dans le manuel condamné et écrite au tableau. L'instituteur les a exclus pour trois jours. Il dit

qu'il ne cédera pas. Croit-il que les pères de famille céderont ? »

Oui, bonne *Croix*, il est très vraisemblable qu'ils céderont — si ce n'est déjà fait — car ils ne peuvent tarder à reconnaître qu'on leur a fait faire une sottise.

A Caucé (même département), exclusion temporaire de 40 enfants. Le refus de l'absolution avait incité les parents à leur interdire l'emploi des manuels mis à l'index.

A Bazoches-sur-Hoëne, l'institutrice retire les manuels. Elle est déplacée d'office.

A Ploussat (Finistère), le curé invite les enfants à suivre un jubilé pendant cinq jours. Il est cité en justice à la requête de l'inspection académique et acquitté par le juge de paix.

Autodafé de livres aussi à Dompierre-du-Chemin (Ille-et-Vilaine), sur les injonctions du curé. L'école serait à peu près complètement désertée.

Au Croisic (Loire-Inférieure), l'absolution a été refusée aux enfants qui étudiaient leurs leçons dans deux manuels réprochés. Le groupe républicain de la localité a demandé au maire de répondre à cette intransigeance par l'interdiction des processions.

La *Croix de Saintonge et d'Aunis* prétend qu'un inspecteur primaire de la Charente-Inférieure, en réunion cantonale, aurait conseillé aux instituteurs de se montrer conciliants et « de faire droit à la demande des parents. » Il faudrait voir.

Le préfet de la Vendée a suspendu de ses fonctions pour un mois M. Marchand, maire de Fenouiller, qui avait félicité des enfants ayant refusé de se servir de l'histoire de France de Gauthier et Deschamps.

Dans ce même département, l'inspecteur primaire de Fontenay-le-Comte a entrepris dans les villages une tournée de conférences pour lire et commenter devant les paysans les ouvrages incriminés.

Cette intelligente propagande a produit déjà les plus heureux résultats.

Vingt élèves de l'école de Liré (Maine-et-Loire) ont été exclus pour trois jours parce qu'ils s'étaient refusés à faire usage de leur livre d'histoire.

Un journal paroissial avait annoncé que, sur la demande des parents, les instituteurs de Brévilly et de Pouru-Saint-Remy (Ardennes) avaient retiré un manuel en usage à l'école.

Cette information tendancieuse a été démentie par l'inspection académique.

A Ormes, Tinquaux, Virginy (Marne) plusieurs élèves ont été exclus temporairement pour avoir refusé de se servir d'un manuel interdit (Gauthier et Deschamps).

A Bouilly (même département), le Conseil municipal a voté le principe de la gratuité des fournitures scolaires à condition qu'il ne serait point fait usage des livres mis à l'index. L'instituteur a fait toutes réserves et en a référé à son inspecteur.

M. Maloué, maire de Thieue (Meuse), flanqué de quatre gendarmes, pénètre de force dans la classe, en dépit des protestations de l'instituteur, pour y enquêter sur les livres employés. Le conseil municipal décrète que, dorénavant, le maire lui-même et non plus l'instituteur achètera les manuels scolaires.

Exclusions d'élèves et incidents divers en plusieurs localités de Meurthe-et-Moselle : Sainte-Geneviève, Lixières, Cunel, Sauvigny, Romagne-sous-Montfaucon, Gondreville.

Le Conseil municipal de cette dernière localité a voté

